



AVIS DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Des demandes de certificat d'autorisation de démolition des bâtiments mentionnés ci-dessous ont été déposées à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

- **9420, rue Sherbrooke Est**
- **3314, rue Fletcher**

Conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA02-27006), toute personne qui désire s'objecter à l'octroi des certificats demandés doit faire connaître, par écrit, son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement.

Cette opposition doit parvenir à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, H1N 1E1, au plus tard le **10 avril 2015 à 16 h 30**.

Le comité consultatif d'urbanisme tiendra une séance publique à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, pour étude et décision le **14 avril 2015 à 8 h 30**.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 31^E JOUR MARS 2015

Monsieur Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement